

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

**Etaient absents :**

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /161

**Création d'emplois budgétaires à temps complet afin de permettre l'ouverture de la crèche de Mezzavia.**

## **Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :**

Conformément à, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'emplois permanents doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant aux emplois créés

L'ouverture de la crèche de Mezzavia prévue en septembre 2014, d'une capacité d'accueil de 40 enfants répartis en deux sections, rend nécessaire la création de plusieurs emplois.

**Le premier adjoint propose à l'assemblée** la création des emplois permanents à temps complet suivants:

- une infirmière puéricultrice (directrice); Catégorie A,
- une éducatrice de jeunes enfants (adjointe); Catégorie B,
- 6 postes d'auxiliaire de puériculture; Catégorie C,
- 7 postes d'agent social (titulaires du CAP petite enfance); Catégorie C,
- 1 adjoint administratif (accueil secrétariat de la structure); Catégorie C,
- 2 postes d'adjoint technique (entretien des locaux et lingerie); Catégorie C,

et la modification du tableau des emplois à compter de la date de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- **décider** la création des emplois nécessaires au fonctionnement de la crèche de Mezzavia, telle que précisée ci-dessus.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Premier Adjoint et après en avoir délibéré,**

**VU**, la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,

**VU**, la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,

**VU**, la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34.

**VU**, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de la crèche de Mezzavia dont l'ouverture est prévue en septembre 2014.

**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2014, chapitre 012,  
**CONSIDÉRANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires,  
**VU** l'avis favorable de la commission municipale Administration générale-Finances-Personnel en date du 26 juin 2014

**AUTORISE M. LE DEPUTE-MAIRE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

- à créer, dans le cadre de l'ouverture de la crèche de Mezzavia, les emplois suivants :

**CATEGORIE A :**

- 1 poste à TEMPS COMPLET d'infirmière puéricultrice

**CATEGORIE B :**

- 1 poste à TEMPS COMPLET d'éducatrice de jeunes enfants

**CATEGORIE C :**

- 6 postes à TEMPS COMPLET d'auxiliaire de puériculture.
- 7 postes à TEMPS COMPLET d'agent social (titulaires du CAP petite enfance).
- 1 poste à TEMPS COMPLET d'adjoint administratif.
- 2 postes à TEMPS COMPLET d'adjoint technique.

**DIT**

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2014, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBÉRÉ À AJACCIO, les jours, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures).**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014\_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014  
Publication : 04/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE DEPUTE-MAIRE,**



**Laurent MARCANGELI**